

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 13 AVRIL 2012**

**DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE**

**2012.04.93 - CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES**

**Attribution d'un logement**

La Commission Permanente :

- DECIDE d'attribuer à Mme Nathalie LEONARD, professeur certifié en anglais, le logement n° 3 de type F4 de 71 m<sup>2</sup>, situé au collège Rouget de Lisle à CHARLEVILLE-MEZIERES, à compter du 13 avril 2012, sous forme d'occupation précaire, avec versement d'une redevance locative mensuelle, à laquelle s'ajoutent les charges locatives (eau, gaz, chauffage, électricité) ;
- AUTORISE le Président à signer la convention d'occupation précaire du logement avec l'intéressée et le Chef de l'Établissement, selon le modèle-type qu'elle a approuvé le 10 octobre 1997.

**2012.04.94 - CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES**

**Avis de demande de dérogation - Année 2011-2012**

La Commission Permanente

DECIDE, après avoir examiné la demande de dérogation à l'obligation de résider, présentée par un personnel logé par nécessité absolue de service dans un collège, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 12 mars 2012, d'émettre l'avis indiqué dans le tableau annexé à la délibération.

**2012.04.95 - ORGANISATION DES TRANSPORTS URBAINS**

**Transfert de la compétence "transport" lié à l'intégration de la commune de GESPUNSART au PTU de la Communauté d'Agglomération de CHARLEVILLE-MEZIERES, Cœur d'Ardenne.  
Reversement de DGD**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE du transfert de compétence pour l'organisation des « transports » publics urbains à la Communauté d'Agglomération de CHARLEVILLE-MEZIERES, Cœur d'Ardenne, pour la commune de GESPUNSART ;
- PREND ACTE que le Conseil Général a assuré les services de transport public sur la commune de GESPUNSART du 1<sup>er</sup> janvier au 22 avril 2012 en lieu et place de la Communauté d'Agglomération de CHARLEVILLE-MEZIERES Cœur d'Ardenne ;
- PREND ACTE de la suppression de l'exploitation de la ligne régulière interurbaine départementale n° 20 ;
- AUTORISE la prise en charge des élèves et des voyageurs commerciaux de la commune de NEUFMANIL sur la nouvelle ligne urbaine de Cœur d'Ardenne, dès le 23 avril 2012 ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 relatif au versement de la part de Dotation Générale de Décentralisation correspondant aux transports scolaires urbains, tel qu'il figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les accords transactionnels, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération, relatifs au versement d'une somme au profit du Département, pour la desserte de la commune de GESPUNSART, du 1<sup>er</sup> janvier au 22 avril 2012, et le versement d'une somme au profit de la Communauté d'Agglomération de CHARLEVILLE-MEZIERES Cœur d'Ardenne, pour la desserte de la commune de NEUFMANIL, du 23 avril au 31 décembre 2012 ;
- AUTORISE le Président à signer les avenants ou autres actes pouvant intervenir relatifs à ce transfert de compétence, suite à l'extension de la Communauté d'Agglomération de CHARLEVILLE-MEZIERES, Cœur d'Ardenne et son Périmètre de Transports Urbains.

**DIRECTION DES SOLIDARITES**

**2012.04.96 - ASSOCIATION DOMICILE ACTION 08 ET FEDERATION ADMR**

**Elaboration des nouvelles conventions**

La Commission Permanente :

- APPROUVE les termes des conventions à intervenir avec l'association Domicile Action 08 et la Fédération des associations locales ADMR, relatives à l'intervention des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), telles qu'elles figurent en annexe à la délibération ;

- AUTORISE le Président à signer ces documents.

**2012.04.97 - CONVENTION LIANT LE DEPARTEMENT DES ARDENNES A L'ASBL "INSTITUT ALBATROS" POUR L'ACCUEIL D'ADULTES HANDICAPES ARDENNAIS DANS LES FOYERS BELGES**

La Commission Permanente, dans le cadre de l'accueil d'adultes handicapés ardennais dans les foyers belges :

- APPROUVE le projet de convention à intervenir entre l'Association Sans But Lucratif (ASBL) "Institut ALBATROS" de PETITE CHAPELLE (Belgique) et le Conseil Général des Ardennes, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;

- AUTORISE le Président à signer ce document, ainsi que tout acte à intervenir le modifiant.

**DIRECTION DES FINANCES**

**2012.04.98 - DACES - EDUCATION - AIDES EXCEPTIONNELLES DE SCOLARITE**

**Troisième répartition 2012**

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer des aides exceptionnelles de scolarité, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

**2012.04.99 - DACES - EDUCATION - BOURSES D'ETUDES LINGUISTIQUES**

**Première répartition 2012**

La Commission Permanente

DECIDE d'attribuer des bourses d'études linguistiques, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

**2012.04.100 - DACES - EDUCATION - ACTIONS VOLONTAIRES EN FAVEUR DES COLLEGES**

**Contrats d'objectifs - Année scolaire 2011-2012**

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en faveur des contrats d'objectifs ou des projets d'établissements des collèges publics et privés :

- DECIDE d'attribuer des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;

Un bilan de ces différentes actions devra être adressé au Conseil Général, en fin d'année scolaire.

- PREND ACTE qu'il sera proposé, lors du Budget Primitif de 2013, de nouvelles modalités de gestion de ce dispositif, l'objectif étant de mieux encadrer le suivi et l'exécution des crédits alloués, afin de limiter les situations de crédits non consommés ; les propositions seront élaborées dans le cadre d'un groupe de travail constitué de Principaux de collèges.

**2012.04.101 - DACES - EDUCATION - ACTIONS VOLONTAIRES EN DIRECTION DES ECOLES**

**Classes vertes - Première répartition 2012**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de la participation du Conseil Général aux frais de fonctionnement de "classes vertes" supportés par les établissements scolaires, d'attribuer des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

**2012.04.102 - DACES - EDUCATION - SPORT SCOLAIRE UNSS**

**Subventions de fonctionnement 2012**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre du fonctionnement des associations sportives des collèges, du Comité Départemental UNSS des Ardennes et de l'Association sportive de l'IUFM, de répartir un crédit, conformément au tableau figurant en annexe à la délibération.

**2012.04.103 - DACES - EDUCATION - SOUTIEN AUX ACTIONS A CARACTERE EDUCATIF ET CULTUREL DES COLLEGES - Année scolaire 2011-2012**

La Commission Permanente

DECIDE, dans le cadre de l'action volontaire du Conseil Général en faveur des actions à caractère éducatif et culturel des collèges, d'attribuer des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

## **2012.04.104 - DACES - SPORTS - MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES**

### **Deuxième répartition**

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en direction du sport de masse, d'accorder des subventions pour l'organisation ou la participation d'associations à des manifestations exceptionnelles, conformément à la répartition jointe en annexe à la délibération.

## **2012.04.105 - DACES-SPORTS - EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS**

### **Première répartition**

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en direction des Communes et associations, afin de les aider à se doter d'équipements sportifs et socio-éducatifs performants :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à établir et signer les arrêtés et conventions correspondants, ainsi que tous actes à intervenir relatifs à ces opérations.

## **2012.04.106 - DACES - FONDS CULTUREL DEPARTEMENTAL**

### **Manifestations exceptionnelles - Première répartition**

La Commission Permanente, au titre du soutien financier du Conseil Général aux organisateurs d'événements culturels qui animent le territoire départemental, tout au long de l'année :

- DECIDE d'accorder des subventions, selon la répartition jointe en annexe à la délibération ;
- APPROUVE les conventions, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération, relatives à l'organisation des manifestations suivantes :
  - 8<sup>ème</sup> édition du Festival de musiques actuelles « le cabaret vert », par l'Association FLAP, du 24 au 26 août 2012,
  - 5<sup>ème</sup> Festival de musique et arts de rue, au Château de la Cassine, par l'Association Culturelle du Château de la Cassine, les 26 et 27 mai 2012 ;
- AUTORISE le Président à signer ces documents.

## **2012.04.107 - DACES - CONVENTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION CULTURELLE DU CHÂTEAU DE LA CASSINE**

La Commission Permanente, au titre de la politique de conventionnement en direction de certaines associations œuvrant dans le domaine culturel, afin de les conforter dans la pérennisation de leurs actions :

- DECIDE d'attribuer à l'Association Culturelle du Château de la Cassine pour la réalisation du spectacle estival de son et lumière, une subvention pour 2012 ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec cette association, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document et tout acte relatif à cette décision.

## **2012.04.108 - DATE - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - Troisième répartition**

La Commission Permanente, dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine :

- DECIDE d'accorder des subventions, pour les opérations détaillées en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer les arrêtés d'attribution de subvention et tout acte à intervenir, relatif à cette décision.

## **2012.04.109 - DATE/SDET - AIDE AU CONSEIL STRATEGIQUE**

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil Général au conseil stratégique en faveur des PME :

- DECIDE d'accorder des subventions, au bénéfice des entreprises répertoriées en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

## **2012.04.110 - DATE/SDET - AIDE AUX INVESTISSEMENTS DES PME**

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil Général aux investissements des Petites et Moyennes Entreprises :

- DECIDE d'accorder aux entreprises répertoriées en annexe à la délibération des avances à taux zéro, remboursables sur 7 ans, après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

#### **2012.04.111 - DATE-SDET - AVANCES REMBOURSABLES**

La Commission Permanente, suite aux effets de la crise économique qui touche les entreprises ardennaises ayant obtenu des avances remboursables du Conseil Général au titre d'investissements d'envergure ou de reprise d'entreprise :

- DECIDE d'accorder à la société TENNOS HOLDING SVF, repreneur de la SAS Ets HENON Fils située à THILAY ainsi qu'à la société ACACIA, dont le siège social est situé à MOUZAY (55), repreneur de la SAS NOUYRIGAT Parquets massifs et bois située à MARGUT, une suspension de leurs remboursements, pour une durée d'un an ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

#### **2012.04.112 - DATE/SDET - CRITT-MDTS - PROGRAMME INTERREG IV Projets HYBRIPROTECH+ et PRISTIPIIM**

La Commission Permanente, dans le cadre du programme transfrontalier INTERREG IV :

- DECIDE d'attribuer au CRITT-MDTS de CHARLEVILLE-MEZIERES, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 30 juin 2014, des subventions de fonctionnement pour les projets suivants :
  - HYBRIPROTECH+ (Pôle d'innovation transfrontalier pour la pré-industrialisation de solutions hybrides de protection des surfaces),
  - PRISTIPIIM (Partenariat en formations et sensibilisations interrégionales dans le domaine du moulage par injection des poudres),
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

#### **2012.04.113 - DATE/SDET - DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASSOCIATION MICADO/DINCCS POUR L'ANNEE 2012**

La Commission Permanente :

- DECIDE, compte tenu de l'intérêt du développement et de la pérennisation de la structure pour les entreprises ardennaises et de la notoriété apportée au département dans un domaine très spécifique, d'accorder à l'association MICADO (association ayant pour Mission l'Infographie, la Conception Assistée et le Dessin par Ordinateur) pour son centre technique DINCCS (Département d'Ingénierie Numérique de Conception Collaborative et de Simulation) implanté à CHARLEVILLE-MEZIERES, une subvention pour son fonctionnement sur l'année 2012 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.

#### **2012.04.114 - DATE/SDET - LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES ARDENNES Dispositif Local d'Accompagnement**

La Commission Permanente :

- DECIDE, compte tenu de l'intérêt de l'opération et de la mobilisation des concours de l'Europe, de l'Etat, du Conseil Régional de Champagne-Ardenne et de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'accorder à la Ligue de l'Enseignement des Ardennes, pour l'exercice 2012, une subvention pour la poursuite du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) des Ardennes ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

#### **2012.04.115 - DATE/SDET - AIDE AUX INVESTISSEMENTS D'ENVERGURE**

La Commission Permanente, au titre de l'aide du Conseil Général aux investissements d'envergure des Petites et Moyennes Entreprises :

- DECIDE d'accorder à M. Jean-Marc PONSINET, pour la création d'une boulangerie-pâtisserie sous le nom commercial "AUX DOUCEURS DE LA VALLEE", implantée sur la commune de FUMAY, une avance à taux zéro remboursable sur 7 ans après un différé d'un an à compter du 1<sup>er</sup> versement des fonds, représentant 15 % des investissements éligibles ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

#### **2012.04.116 - DATE-SAD - SUBVENTIONS DIVERSES EN AGRICULTURE**

La Commission Permanente :

- DECIDE, au titre du soutien aux organismes œuvrant dans le domaine de l'agriculture, d'accorder des subventions :
  - \* à l'association de Production Animale des Ardennes pour l'organisation, le 25 mars 2012, du concours d'animaux de boucherie sur le site du foirail de RETHEL ;

- \* à l'association Pôle Bois Ardennes, pour l'organisation du 11<sup>ème</sup> salon du bois, les 12 et 13 mai 2012, à SIGNY L'ABBAYE ;
  - \* à la Fédération des Syndicats d'Élevage du Cheval de Trait Ardennais pour l'organisation de plusieurs manifestations à caractère agricole :
    - le concours d'utilisation de Chevaux de Trait Ardennais, le 10 juin 2012, à DONCHERY
    - la confrontation internationale du Cheval Ardennais, le 17 juin 2012, à DONCHERY
    - le concours départemental du Cheval Ardennais, les 8 et 9 septembre 2012, à SEDAN
  - \* à l'association Animation Blanchefosse et Bay, pour l'organisation du comice agricole de l'arrondissement de Rocroi, le 26 juin 2011 ;
  - \* à la Fédération Régionale des Syndicats d'Éleveurs Charolais du Nord-Est, pour l'organisation du concours régional Charolais de RETHEL, les 4 et 5 novembre 2011.
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ces décisions.

#### **2012.04.117 - DATE-SAD - GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DU BETAIL DES ARDENNES - Approbation d'une convention**

La Commission Permanente, dans le cadre du soutien du Conseil Général en matière d'agriculture et d'environnement :

- APPROUVE les termes de la convention relative au programme d'actions 2012 du Groupement de Défense Sanitaire du Bétail des Ardennes (GDSB), telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

#### **2012.04.118 - DATE-SAD - ELECTRIFICATION RURALE - Transfert de subventions**

La Commission Permanente :

- AUTORISE le transfert à la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes de quatre subventions attribuées aux Syndicats Intercommunaux d'Électrification du Nord-Ouest des Ardennes et de la Région de SEDAN, selon le tableau figurant en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

#### **2012.04.119 - DDS - ASSOCIATION NOEL ARDENNAIS DES PRIVÉS D'EMPLOI LES PLUS DEMUNIS**

La Commission Permanente :

- DECIDE d'accorder à l'Association "Noël Ardennais des Privés d'Emploi les plus démunis", pour l'organisation de la Fête de Noël qui se déroulera le 27 décembre 2012 au Parc des Expositions de CHARLEVILLE-MEZIERES, une subvention, complétée par la prise en charge du transport des familles ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

#### **2012.04.120 - DDS - FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FAMILLES RURALES**

La Commission Permanente :

- DECIDE d'accorder, pour 2012, une subvention à la Fédération Départementale des Familles Rurales ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec cette structure, à titre intermédiaire, pour l'année 2012, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document et tout document relatif à cette décision.

#### **2012.04.121 - DDS-PS/IDS - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2012**

La Commission Permanente, au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2012 :

- PREND ACTE que, lors de sa réunion du 20 mars 2012, le Comité de Coordination du PDI a examiné 62 projets d'actions, exposés dans le tableau figurant en annexe à la délibération ;
- DECIDE de retenir les 55 projets d'actions ayant fait l'objet d'un avis favorable du Comité de Coordination et d'accorder un financement pour leur réalisation ; à cet égard, il est précisé que chaque financement décidé par la Commission Permanente sera formalisé par la signature, avec le porteur de projet, d'une convention réglementant les conditions d'attribution et d'utilisation des crédits ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir, telles qu'elles figurent en annexe à la délibération.

## **2012.04.122 - DDS/PSPA-PH - FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT SOCIAL**

### **Transfert de subvention**

La Commission Permanente, au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement Social :

- APPROUVE le transfert de la subvention accordée à l'Association de Gestion des Etablissements et Services pour Personnes Agées du Nord Ardennes (AGESPANA), le 29 août 2009, pour la restructuration des Résidences Saint Antoine des Hauts Buttés à MONTHERME vers l'association Croix Rouge Française ;
- AUTORISE le Président à signer l'arrêté correspondant.

## **2012.04.123 - MARCHES FORMALISES ET MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE DES MOIS DE JANVIER, FEVRIER ET MARS 2012 - Communication**

Le Président du Conseil Général présente à la Commission Permanente une communication relative aux marchés formalisés et aux marchés à procédure adaptée des mois de janvier, février et mars 2012.

### **DIRECTION DES ROUTES ET INFRASTRUCTURES**

## **2012.04.124 - AMELIORATION DE L'ADHERENCE ET RENFORCEMENT MECANIQUE DES COUCHES DE ROULEMENT - Programme 2012**

La Commission Permanente

ARRETE le programme 2012 des travaux d'amélioration de l'adhérence et de renforcement mécanique des couches de roulement, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

### **DIRECTION DU PATRIMOINE**

## **2012.04.125 - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA MISSION LOCALE DE SEDAN**

La Commission Permanente :

CONSIDERANT que :

- le Conseil Général possède un bâtiment offrant une surface disponible de 585 m<sup>2</sup>, sis 1 avenue du Général Margueritte à SEDAN, mis à disposition de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Arrondissement de SEDAN, à titre gratuit, par convention en date du 15 novembre 2006,
- le 10 décembre 2010, la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Arrondissement de SEDAN a informé le Président qu'elle mettait fin à sa mission au 31 décembre 2010 et qu'elle mettait un terme à l'occupation des locaux, le 31 mars 2011,
- la perspective d'un redéploiement des activités sociales, sur ce lieu, n'a pas été concluante et qu'elle a été abandonnée,
- DECIDE de louer le local concerné, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 à la Mission Locale de SEDAN, locataire et interlocuteur unique du Conseil Général, avec possibilité de mettre à disposition les locaux à d'autres associations œuvrant dans le même champ de compétences que la structure hébergeante ;
- APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ce document.

## **2012.04.126 - VENTE DE DEUX CHAPITEAUX DEPARTEMENTAUX**

La Commission Permanente, dans le cadre de la vente des deux chapiteaux départementaux :

Considérant que :

- elle a décidé, le 2 décembre 2011, de céder les deux structures à la Société PICQUET LOCATION SERVICES, sise à SAINT-MARTIN-BOULOGNE (62),
- la procédure de vente de ces deux chapiteaux avait abouti à trois offres, remises par BRELET à STRASBOURG, la Mairie d'AIGLEMONT, la Société PICQUET LOCATION SERVICES ayant été retenue pour son offre la plus avantageuse,
- PREND ACTE que, par courrier en date du 9 janvier 2012, la Société PICQUET LOCATION SERVICES a informé le Président que, suite à sa visite du 20 décembre 2011, elle a constaté que le matériel est différent du sien, que les demies fermes sont toutes manchonnées et qu'elle propose d'acquérir le matériel à un prix moindre que son offre précédente ;
- PREND ACTE qu'afin de ne pas léser les autres acquéreurs éventuels, une nouvelle consultation a eu lieu, que, suite à cette consultation, l'offre de la Mairie d'AIGLEMONT a été modifiée, l'agence BRELET n'ayant pas donné suite à la demande de confirmation du montant initialement proposé ;

- PREND ACTE que la Société SGMI, représentée par Mme LARZILLIERE, alors titulaire de l'ancien marché de gestion des chapiteaux, a fait une offre, le 12 mars 2012 et que, conformément à son droit de priorité, il convient de prendre en considération cette offre ;
- DECIDE de retenir l'offre la plus avantageuse financièrement, au vu du tableau figurant en annexe à la délibération, et de procéder à la vente des deux chapiteaux à la SARL SGMI (Société Générale de Maintenance Industrielle), sise à MONTCORNET ;
- DECIDE de procéder à l'abrogation de la délibération du 2 décembre 2011 autorisant la vente à la Société PIQUET LOCATION SERVICES ;
- AUTORISE le Président à signer tout acte à intervenir.

**2012.04.127 - CESSION D'UN TERRAIN ISSU DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL  
Commune de BELVAL**

La Commission Permanente :

- DECIDE de procéder au déclassement du terrain issu du domaine public départemental situé devant la parcelle cadastrée ZC 130, le long de la RD 9, à BELVAL, pour une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup>, conformément au plan joint en annexe à la délibération, pour intégration dans le domaine privé départemental, et dont l'emprise foncière sera déterminée par un géomètre ;
  - DECIDE de céder ce terrain au prix estimé par le Service du Domaine, à M. et Mme Daniel HUT, demeurant à BELVAL, sachant que l'acte de vente stipulera que, dès la prise de possession du terrain, le fossé sera busé aux frais des acquéreurs, pour recueillir les eaux usées entre l'entrée de la propriété de M. et Mme HUT et le panneau d'entrée du village, pour rejoindre le fossé départemental, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;
- Il est à noter que le terrain n'étant pas situé dans une zone aménagée, la cession par le Département des Ardennes résulte du simple exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de remployer au service de ses missions la valeur de son actif.
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents relatifs à ce dossier.

**2012.04.128 - CONVENTIONS DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS SUR  
LES COMMUNES DE NOUZONVILLE ET ISSANCOURT ET RUMEL  
(RD 13 et 57)**

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que les communes de NOUZONVILLE et ISSANCOURT et RUMEL ont décidé, après accord du Conseil Général, de réaliser des travaux d'aménagement en traverse de leur territoire sur le domaine public départemental respectivement aux abords des RD 13 et 57 et qu'elles ont accepté, par décisions de leur Conseil Municipal, la gestion et l'entretien de ces aménagements, à l'issue des travaux ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions jointes en annexe à la délibération, relatives à la gestion et à l'entretien des aménagements réalisés aux abords des RD 13 et 57.

**DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

**2012.04.129 - CONSTITUTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT POUR LA  
GESTION MUTUALISEE DE LA DEMATERIALISATION AVEC D'AUTRES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

**Approbation de la convention de prestations intégrées**

La Commission Permanente, dans le cadre de la gestion mutualisée de la dématérialisation avec d'autres collectivités territoriales :

- APPROUVE la passation d'une convention de prestations intégrées à intervenir entre la Société Publique Locale SPL-Xdemat et le Département des Ardennes, actionnaire, afin de permettre au Conseil Général des Ardennes de bénéficier des prestations liées à la dématérialisation proposées par la société ;
- AUTORISE le versement, chaque année, à ladite société, de la participation financière du Conseil Général, conformément aux dispositions de la convention, au titre de l'année 2012 ;
- AUTORISE le Président à signer, au nom du Département des Ardennes, la convention à intervenir, telle qu'elle figure en annexe à la délibération, ainsi que tout acte s'y rapportant.

**2012.04.130 - VOYAGE D'ETUDE EN ESTONIE DU 18 AU 20 JANVIER 2012 - Communication**

Le Président du Conseil Général présente à la Commission Permanente une communication relative à un voyage d'étude en Estonie, du 18 au 20 janvier 2012.

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **2012.04.131 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES AUPRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SEDAN - Communication**

Le Président du Conseil Général présente à la Commission Permanente une communication relative à la mise à disposition d'un agent du Conseil Général des Ardennes auprès du Tribunal de Commerce de SEDAN.

### **2012.04.132 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CONSEIL GENERAL DES ARDENNES AUPRES DE L'ASSOCIATION HARAS DES ARDENNES (BUZANCY ET SIGNY-L'ABBAYE) - Communication**

Le Président du Conseil Général présente à la Commission Permanente une communication relative à la mise à disposition d'un agent du Conseil Général des Ardennes auprès de l'Association Haras des Ardennes (BUZANCY et SIGNY-L'ABBAYE).

## **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

### **2012.04.133 - CAMPAGNE DE COMMUNICATION 2012**

La Commission Permanente, dans le cadre de la campagne de communication 2012 du Conseil Général :

- APPROUVE le principe de l'organisation d'un jeu-concours dont les lots seront des séjours dans les Ardennes, à partager entre des Ardennais et des Franciliens ;
- APPROUVE les termes du contrat-type de partenariat à intervenir avec tout établissement ou opérateur touristique susceptible d'accueillir les gagnants du jeu-concours, ainsi que du contrat de partenariat avec le Domaine du Château du Faucon de DONCHERY, qui prévoit la prise en charge par le Conseil Général des frais d'hébergement de l'équipe de tournage, tels qu'ils figurent en annexe à la délibération ;
- AUTORISE le Président à signer ces documents.